



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/159
25 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre datée du 22 avril 2000, adressée au Président de la Commission des droits de l'homme
par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République fédérale
de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur et le plaisir de vous transmettre ci-joint* la lettre datée du 22 avril 2000 que j'ai adressée à Mme Mary Robinson, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, concernant la situation dramatique des Serbes détenus à la prison de Kosovska Mitrovica, qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Branko **Brankovic**

* L'annexe est reproduite telle quelle, en anglais seulement.